

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 09 mars 2026

2026-05 - Compte Administratif 2025 – Budget Annexe

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Mme Denise RENAUD

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Eric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD,

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS,

M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Judicaël LAMY

M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

Votants : 16

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (11) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Thomas GISBERT, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Frédéric PORTRAIT, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,

Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets, Accompagnement,

Madame Mathilde MANDIN, Chargée de support logiciels métiers.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 15 juillet.

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Président expose :

Le compte Administratif du Budget Annexe pour 2025 se présente comme suit et est conforme au compte de gestion :

SECTION DE FONCTIONNEMENT/COMPTE ADMINISTRATIF

		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025 définitif
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025 définitif		
013 - Atténuation de charges	- €	011 - Charges à caractère général	593 145,54 €
70 - Produits des services et vente diverses	1 224 731,92 €	012- Charges de personnel	600 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	101,09 €	65 - Autres charges courantes	- €
Total des recettes de gestion courante	1 224 833,01 €	Total des dépenses de gestion courante	1 193 145,54 €
76- Produits financiers	- €	66- Charges financières	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	67 - Charges exceptionnelles	1 548,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 224 833,01 €	68-Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		Total dépenses réelles de fonctionnement	1 194 693,54 €
Total des recettes de fonctionnement	1 224 833,01 €	69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	31 176,00 €
		Total des dépenses de fonctionnement	1 225 869,54 €
Résultat 2025 : -1 036,53 €			

Résultat de fonctionnement 2025

Pour l'année 2025, le résultat est déficitaire de 1 036,53 € contre un excédent de 137 977,44 € en 2024. Ce résultat s'explique par une augmentation des dépenses récurrentes et une stabilisation des recettes.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES/COMPTE ADMINISTRATIF

DONNEES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	1 206 870,31 €	1 058 579,58 €	1 253 754,45 €	1 224 833,01 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 198 017,85 €	1 036 399,33 €	1 115 777,01 €	1 225 869,54 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 852,46 €	22 180,25 €	137 977,44 €	-1 036,53 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	68 757,90 €	77 610,36 €	99 790,61 €	237 768,05 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	77 610,36 €	99 790,61 €	237 768,05 €	236 731,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe n'a pas de section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-200043115-20260309-D2026_05-DE



Budget vert des collectivités

Faute de dépenses d'investissement, le budget annexe n'est pas concerné la nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement.

Éric HERVOUET quitte la salle, il ne prend pas part au vote. M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), est désigné en tant que Président.

Il fait procéder au vote du Compte Administratif 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 09/03/2025

Votants : 15

Voix totales : 15

Voix exprimées : 15

Non Votés : 0

1 – Pour : 15 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 1 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET